

# BLAGNAC, QUESTIONS D'HISTOIRE



10<sup>e</sup> Anniversaire - N° 20 (Novembre 2000)

# LE MOULIN DU CHATEAU DE MANIBAN

## I. UN MOULIN, UNE RUE

« Le moulin de Blagnac ? Regardez, la terre recouvre les meules, mais le bâtiment est resté ». Interrogés, nos « Anciens » font cette réponse. Ils n'ont pas tort, mais ils ignorent que ce moulin-là a été précédé par un autre situé en aval.



Le bâtiment de l'ancien moulin

Blagnac que l'établissement du-dit moulin est maintenant désiré par les habitants de la dite commune et leur est nécessaire à raison de la distance du moulin qui fait leur service actuel ».

Le moulin de Jean Desclaux doit donc être jugé trop éloigné et surtout peu pratique à cause de l'inévitable traversée de la Garonne.

Le nouveau moulin à farine va s'élever en contre-bas du parc du château sur un ancien bras de la Garonne : le Canalet dont nous avons parlé longuement . Le 13 pluviôse an 10 (2 février 1802) le Sieur Campistron de Maniban qui rési-

### Premier moulin, premier chemin

Au moment de la Révolution, seul fonctionne le moulin à nef de Jean Desclaux, père de Bernard Chrisostome, situé sur la rive droite de la Garonne face au village de Blagnac.

#### Construction

En l'an X (1802) Louis Cécile Marie Campistron de Maniban, propriétaire du château de Blagnac projette de « construire un moulin en utilisant un bras de rivière qui se détachait du fleuve » et qui séparait « la prairie dite de la Grotte d'avec le Ramier » lui appartenant.

Le préfet donne un avis favorable à cette construction avec d'autant plus d'empressement « qu'il résulte de l'avis du maire de

de plus souvent à Toulouse, place Saint-Etienne, que dans son château de Blagnac, passe devant maître Pugens un « traité » avec Alexandre Fournier, meunier à Saint-Martin du Touch et Guillaume Pressac, boulanger à Blagnac. Ceux-ci s'engagent à construire « à leurs frais avancés un moulin à eau à trois meules pour le compte et sur les propriétés de Maniban ».

Le corps du bâtiment ainsi que « canaux pour la prise d'eau, épanchoir, bassin et autres ouvrages » seront exécutés d'après le plan et le devis faits et dressés par le Sieur Virebent ingénieur \*.

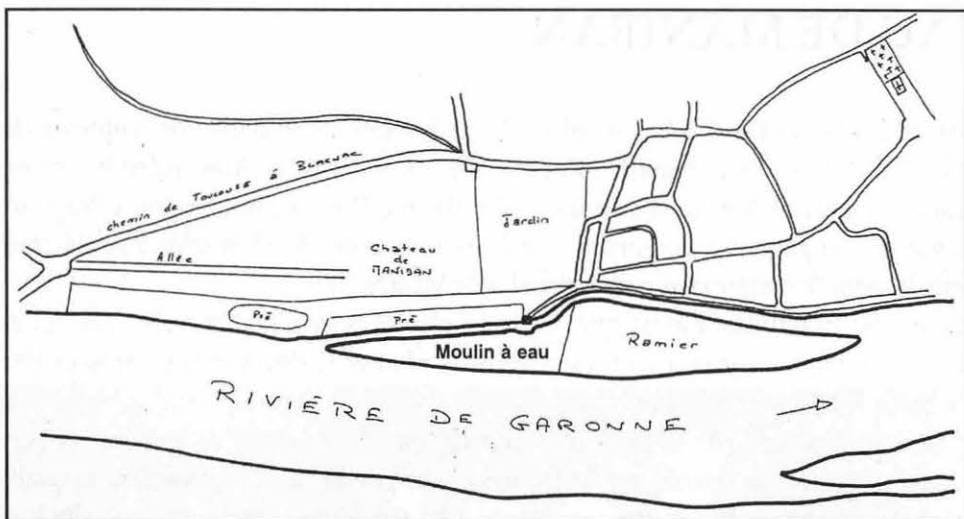
Celui-ci, considéré par le Sieur Maniban comme un « homme de confiance », surveillera les travaux confiés à « l'entrepreneur-charpentier Garros », vérifiera la qualité des matériaux, « bois ou fer », employés dont il évaluera le prix « chaque décade ». Ces « dites avances ainsi fixées, calculées et arrêtées seront remboursées sans intérêt en numéraire métallique par Maniban » à A. Fournier et G. Pressac qui « jouiront du moulin à titre de ferme durant neuf années consécutives ». Le montant de ce bail sera pour les trois premières années « de 112 sétiers (1 sétier = 9,3 litres) de blé froment » qui devront être apportés au Sieur Maniban « dans sa maison » de Blagnac « ou dans celle de Toulouse en deux pactes égaux » le 1<sup>er</sup> mars et le 1<sup>er</sup> septembre. Ensuite ce montant augmentera de 58 sétiers.

La première pierre du moulin est posée le 1<sup>er</sup> fructidor an 10 (19 août 1802) et il fonctionne vraiment à partir du 30 pluviôse an 11 (19 février 1803). Son coût s'élève à un peu plus de 16.000 livres.

#### Un chemin pour le moulin

Dans ce même traité le Sr Maniban « s'oblige à fournir un passage pour aller au moulin et en revenir, lequel passage qui ne servira que pour les bêtes de somme et leur conducteur portant ou rapportant du grain au moulin, commencera à l'entrée des propriétés de Maniban et continuera tout le long de la digue seulement jusqu'au moulin sans que les bêtes puissent passer dans les prairies, allées et jardin de Maniban à peine de 10 livres d'amende ».

\* S'agit-il de Jean Pascal Virebent qui a été de 1782 à 1830 l'ingénieur-urbaniste de Toulouse et qui a, par exemple, dessiné les façades de la place Wilson et restauré l'Hôtel de Ville à l'occasion de la visite de Napoléon en 1808 ?



Le premier chemin du Moulin (A.M. Blagnac - plan abîmé retracé par P. Weidknet)

Voilà « le chemin du Moulin » que vont emprunter les Blagnacais pendant plus de cinquante ans pour se rendre à « l'usine à moudre »

Alexandre Fournier et Guillaume Pressac creusent le canal, y établissent un batardeau pour avoir une chute d'eau de 4 mètres, construisent le moulin et l'exploitent. Ce sont les premiers meuniers, fermiers et non propriétaires.

Mais ils vont avoir des démêlés judiciaires avec le Sieur Campistron de Maniban à propos de réparations à faire aux digues suite aux inondations de juillet 1803 et octobre 1805. Leur bail n'ira pas à son terme : il semble qu'ils arrêtent leur activité en 1806. Nous ne connaissons pas le nom de ceux qui prennent alors leur place.

M. de Maniban, ruiné par les dépenses inconsidérées faites entre autres en vue de recevoir l'Empereur Napoléon I, doit abandonner ses possessions blagnacaises par jugement du tribunal civil de Toulouse du 14 mars 1810 rendu à la suite de poursuites en saisie immobilière dirigée contre lui. Le lieutenant-général Comte Jean Dominique Compans en fait l'acquisition.

Le petit moulin à trois meules et à un seul étage percé de six fenêtres est « dévoré » par un incendie « peu après » selon Bertrand Lavigne et reconstruit par « plusieurs prisonniers prussiens ». A cette occasion, il passe, semble-t-il de trois à quatre meules.

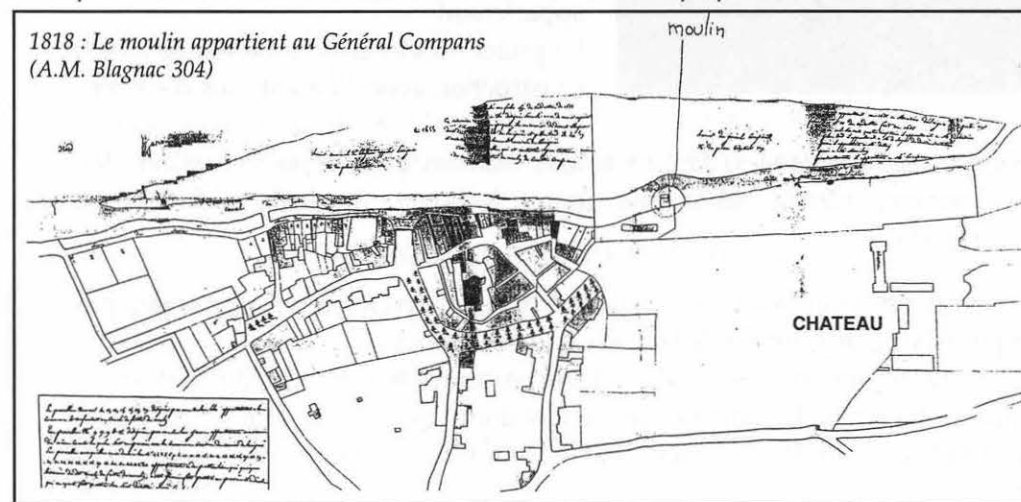
### Nouveaux meuniers

Après la mort du Général survenue à Blagnac en 1845, sa fille Madame Ternaux Compans échange le château et son parc contre une maison à Paris en excluant le moulin et les prairies allant du canal d'amenée jusqu'à la Garonne. Toutefois les nouveaux propriétaires Monsieur et Madame Azam « sont soumis à défendre et entretenir le bord de Garonne (...) de manière à ce que rien ne porte obstacle à la libre circulation et à l'arrivage des eaux dans le canal alimentant le moulin... »

Le 8 mars 1848, six mois après l'échange, Madame Ternaux Compans vend à Jean Michel Lavigne, habitant à Blagnac, et à Jean Pierre Debax, négociant à Toulouse « les immeubles qui forment tous ceux qui restent dans cette commune » c'est-à-dire le moulin, son canal d'amenée et de fuite et les terrains qui l'entourent.

Les nouveaux acquéreurs n'étant pas « du métier » confient le fonctionnement du moulin aux frères Jacques et Raymond Richou, originaires de la région de Montgiscard et précédemment meuniers à Saint-Sauveur (Haute-Garonne). Ces derniers se disent propriétaires du moulin dès septembre 1849, ce qui n'est pas totalement faux puisque dans l'acte de vente réellement passé le 2 avril 1850 chez Maître Capelle à Toulouse, il est noté qu'ils en « ont déjà pris possession ».

Jean Lavigne et Jean Pierre Debax leur vendent : « le moulin dit de Blagnac à quatre meules avec les ustensiles et immeubles par destination qui y sont attachés » et, comme nous l'avons vu, « le canal conduisant les eaux de la rivière de Garonne à ce moulin et les ramenant ensuite à la dite rivière (...) sans aucune portion des terrains qui le bordent ». Les vendeurs se réservent « la propriété des maisons, écuries,



1818 : Le moulin appartient au Général Compans (A.M. Blagnac 304)

granges et greniers ainsi que du bâtiment où est la mécanique à passer le grain (...) en sorte que le bâtiment seul du moulin fait partie de la vente ». Toutefois les Sieurs Richou pourront les utiliser jusqu'au 24 août 1853 sans indemnité, passé cette date ils devront verser un loyer de 300 francs par an.

Devenus ainsi propriétaires du moulin et du canalet, Jacques et Raymond Richou « après un mûr examen » reconnaissent « l'insuffisance de l'eau qui arrive au moulin pendant les eaux basses de manière qu'elles mettent par conséquent au chômage 3 meules sur 4 que renferme le dit moulin de telle sorte que le manque de farine aux habitants des communes voisines ainsi qu'à celle de Blagnac se fait totalement sentir puisqu'ils sont obligés d'aller à Toulouse pour faire moudre leur blé ».

Ils avisent le maire de Blagnac de leur intention d'ajouter deux meules au moulin « pour que les habitants des dites communes soient satisfaits (...) d'une usine si nécessaire à leurs premiers besoins et si utile à la localité ».

#### Déplacement du moulin

Mais apparemment, ils abandonnent cette idée et préfèrent carrément déplacer le moulin pour augmenter la force de l'eau et parce qu'« à cet endroit le moulin une fois établi donnera la facilité de procurer un grand avantage soit pour obtenir la farine dans un court délai soit pour empêcher de fréquents déplacements durant le chômage ». Le moulin de Blagnac apporte donc ses bienfaits non seulement aux Blagnacais mais aussi aux habitants des « communes voisines » et « le chemin du Moulin » ne manque pas d'animation.

L'autorisation de déplacer le moulin est décrétée le 1<sup>er</sup> décembre 1852 au Palais de Saint-Cloud, signée entre autres par Louis Napoléon, Président de la République, et par le Ministre des travaux publics. Venant ensuite de la préfecture de la Haute-Garonne, elle est transmise à Messieurs Debax et Lavigne le 20 février 1853 par Bernard Cornac, garde champêtre de Blagnac, à la requête de Jean Rocolle, alors maire de la commune. On peut s'étonner que ce document ne soit pas déposé entre les mains des frères Richou : est-ce les lenteurs administratives qui ont empêché le ministère des travaux publics de connaître la mutation de propriété ou plus simplement, croyons-nous, le fait que Messieurs Debax et Lavigne ont envoyé eux-mêmes la demande car Jacques et Raymond Richou sont dits « illettrés » ?

Quoiqu'il en soit, ce sont bien les frères Richou qui à partir de 1853 vont déplacer le moulin à l'endroit où il a fonctionné jusqu'en 1936. Ils pourront démolir

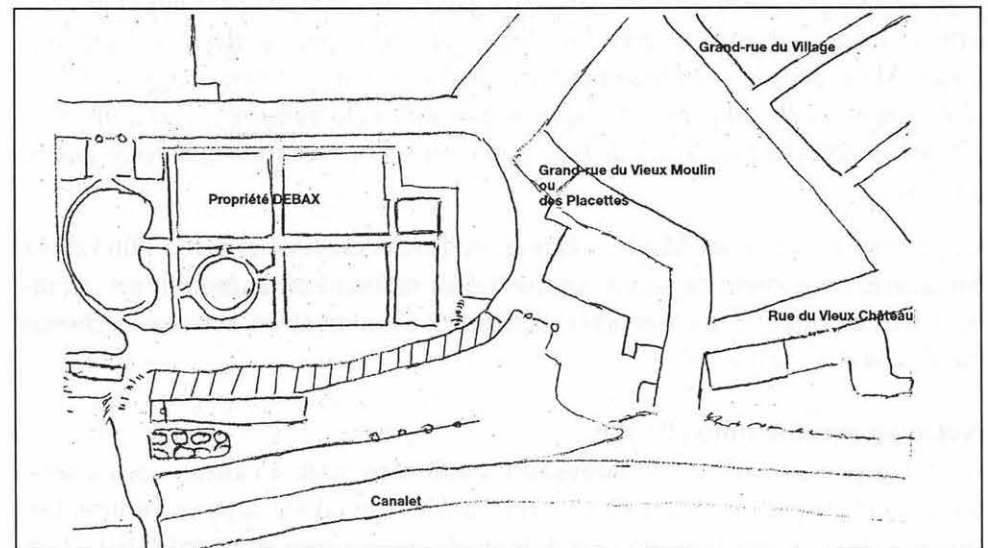
l'ancien moulin en « laissant exister le mur du dit moulin sur la rive gauche [du Canalet] jusqu'à une hauteur d'un mètre au-dessus du niveau du sol afin d'éviter les éboulements ».

Mais ce déplacement va prendre plusieurs années car les moyens financiers de Jacques et Raymond sont très modestes. L'arrêté du 1<sup>er</sup> décembre 1852 stipule dans l'article 15 que « les travaux (...) exécutés sous la surveillance de l'ingénieur d'arrondissement, devront être terminés dans le délai d'un an à dater de [sa] notification... » tandis que l'article 7 précise qu'à partir de là une redevance devra être acquittée au Trésor.

En avril 1855, celle-ci fixée à 40 francs par an est expressément exigée des meuniers par lettre préfectorale. Jacques et Raymond Richou se disent « disposés à payer cette redevance » mais demandent de ne la régler « qu'à partir du jour où leur nouveau moulin fonctionnera attendu qu'ils ne savent pas à quelle époque ils pourront terminer la construction, leurs ressources pécuniaires leur faisant défaut ». Le préfet n'admet pas cette condition et s'en tient aux termes du 1<sup>er</sup> décembre 1852.

#### La rue du Vieux Moulin

L'usine à moudre bâtie par M. de Maniban, agrandie par le général Compans disparaît vers 1856-1857, le « chemin du Moulin » s'endort. La « rue du Vieux



On voit encore le premier chemin du moulin descendant vers le Canalet (partie hachurée). Un pont montre l'emplacement du moulin. (d'après le plan d'alignement de 1868 - A.M. Blagnac)



Devant l'hôtel de la Meunière : la voiture est garée à l'emplacement du Canalet et pratiquement à l'endroit où fonctionnait le premier moulin.

Moulin ou des Placettes» le remplace sans toutefois, en suivre le tracé comme le montre le plan d'alignement de 1868. Dans la délibération du 22 août 1880 traitant d'un différent entre le Sieur Bessières, les frères Richou et la Commune à propos d'un chemin de service, le long de la rive gauche du canal, nous trouvons de précieux renseignements sur la configuration de ce coin

de Blagnac et sur la situation de l'ancien « chemin du Moulin ». Celui-ci « partait des écuries du château, conduisait au moulin et de là suivait les francs bords du canal jusqu'au premier port où est situé aujourd'hui le pont de l'abattoir ». Ainsi les Blagnacais « pouvaient parvenir sur la rive gauche du canal soit pour puiser de l'eau dans le canal, soit pour y laver leur linge, soit enfin pour y abreuver leurs animaux ». Mais, depuis l'établissement du canal « les lieux ont bien changé (...) d'un côté ce chemin a été supprimé à l'époque où le moulin a été transféré (...) et d'un autre côté les inondations successives de la Garonne ont rendu impraticable la berge gauche du canal... »

Le premier « chemin du Moulin » que d'on devine encore derrière l'hôtel de la Meunière, cesse donc de servir comme tel au moment où le moulin est déplacé. Un autre quartier plus en aval du Canalet s'anime et un nouveau « chemin du Moulin » va naître.

#### Nouveau moulin, nouvelle rue

Bâtiment à un seul étage, le nouveau moulin ressemble à l'ancien. Ses quatre meules actionnées par l'eau « vive » du Canalet travaillent sans encombre. Les frères Richou, aidés d'un fermier et de quelques ouvriers donnent satisfaction à tous.

La redevance annuelle de 40 francs en 1855 est passée à 90 francs en 1874 car « M. les Ingénieurs ont établi que la moyenne de la force utilisée par cette usine, en tenant compte du chômage seulement partiel qu'elle subit pendant quatre mois de l'année, correspond au minimum à 36 chevaux (...) et que le prix de l'unité de force est fixé à 2,50 francs ».

Tout va pour le mieux jusqu'à la terrible inondation du 23 juin 1875 qui a fait tant de dégâts à Toulouse et à Blagnac. La prise d'eau du canal d'aménée et le moulin de Blagnac lui-même sont détruits.

#### L'inondation de 1875

Commencent alors de grosses difficultés pour les frères Richou, classés, comme nous avons pu le comprendre, dans la catégorie des Blagnacais « peu aisés ». Ils leur faudrait 18.000 francs pour remettre leur bien en état, mais ils ne reçoivent qu'un secours de 10.800 francs.

Une décision préfectorale datée du 16 novembre 1876 leur a donné jusqu'au 30 juin 1877 pour effectuer les réparations. Mais en août de la même année l'Ingénieur ordinaire des ponts et Chaussées écrit à son chef qu'« il résulte des renseignements recueillis que les ouvrages (...) ne sont pas entièrement exécutés et que l'usine, abandonnée par le fermier est en chômage depuis deux mois. Les Sieurs Richou propriétaires se proposent néanmoins d'en continuer l'exploitation et d'exécuter tous les ouvrages prescrits par le décret de réglementation dès qu'ils auront réuni des ressources suffisantes à cet effet ». L'Ingénieur Ordinaire et l'Ingénieur en chef concluent qu'« il convient de prescrire le chômage de l'usine jusqu'à l'entier achèvement des travaux ».

Devant cette décision si perturbante, les frères Richou, pleins de bonne volonté malgré leurs ennuis financiers fréquents, toujours prêts à œuvrer dans « l'intérêt général », hâtent au maximum l'exécution des réparations.

Et le moulin se remet à tourner. Les charrettes chargées de blé, tirées par de solides chevaux, menées par d'habiles rouliers, descendent prudemment la Côte de l'Abbé Cazeneuve, empruntent le « chemin du Moulin » aux profondes ornières, refont le trajet en sens inverse avec la farine. Elles croisent d'autres « charrois » ce qui provoque parfois « des accidents ou des blessures » peu graves « aux conducteurs ou aux bestiaux sans compter les dégâts portés aux murs... ». Elles peuvent aussi repartir par le « chemin des Ramiers » actuel moins abrupt.

### Changement de propriétaire

Mais le 4 avril 1881 décède à Blagnac Raymond Richou âgé de 79 ans. Son frère Jacques, de quatre ans son cadet, se retire des affaires et quitte Blagnac. Dans le recensement de cette même année, le nouveau meunier se nomme Paul Gramont. En fait, il exploite le moulin pour le compte du nouveau propriétaire, M. Guillaume Marmont.

En 1897, les biens de ce dernier sont saisis, la vente « est opérée par le tribunal le 16 janvier » et Paul Gramont achète ce moulin qui va rester dans sa famille près d'un demi-siècle.

M. Marmont aura la vedette dans un prochain article sur la distribution d'eau « filtrée » et potable à Blagnac. Aussi, nous allons nous intéresser seulement à Paul Gramont, arrière-grand-père maternel de Madame Lucette Combes bien connue des Blagnacais de longue date.

Originaire de Benque près d'Aurignac en Haute-Garonne, marié à Marie Léontine Bienvenue, père de deux filles, il s'installe à Blagnac après avoir été employé au moulin du Bazacle à Toulouse. Très travailleur, il ne ménage pas sa peine pour faire prospérer le moulin. Il s'entoure d'ouvriers compétents capables de l'aider dans tous les travaux de mouture mais aussi dans ceux de l'entretien. Car, il ne suffit pas de « mettre du grain », il faut que les engrenages, tamis, blutoir... et surtout les indispensables meules soient en bon état de marche. Les sillons de celles-ci s'usent et leur « remise à neuf » ou piquetage demande la dextérité, la précision et le soin de spécialistes.



Vue partielle de Blagnac avec le moulin. (coll. C.C.M.P.)

En mai 1891, Paul Gramont marie sa fille Olympe à Pierre Dejean, fils du fermier d'Uzou. Il va pouvoir compter sur ce gendre, solide gaillard de 25 ans, à qui le travail ne fait pas peur. Et lorsqu'il s'éteint le 1<sup>er</sup> octobre 1910 à l'âge de 70 ans il n'a aucun souci à se faire : son moulin et son commerce de grains, sons et repasses situé au coin de la rue Fonsorbes ne périront pas, bien au contraire.

En effet, Pierre Dejean, bon gestionnaire, secondé par son épouse, femme active et intelligente, élargit le « champ d'action » du moulin. Le va-et-vient des charrettes s'intensifient. Les rouliers livrent les boulangers de Toulouse et des environs, ils vont chercher le blé ou le maïs à la Halle aux Grains à Toulouse ou chez de gros propriétaires de la région. L'un de ces meneurs d'attelage, René, toujours coiffé de sa casquette, impressionnait par sa carrure et sa taille frôlant les deux mètres. La manutention des sacs de grains ou de farine pesant jusqu'à 120 kg exige une force peu commune.

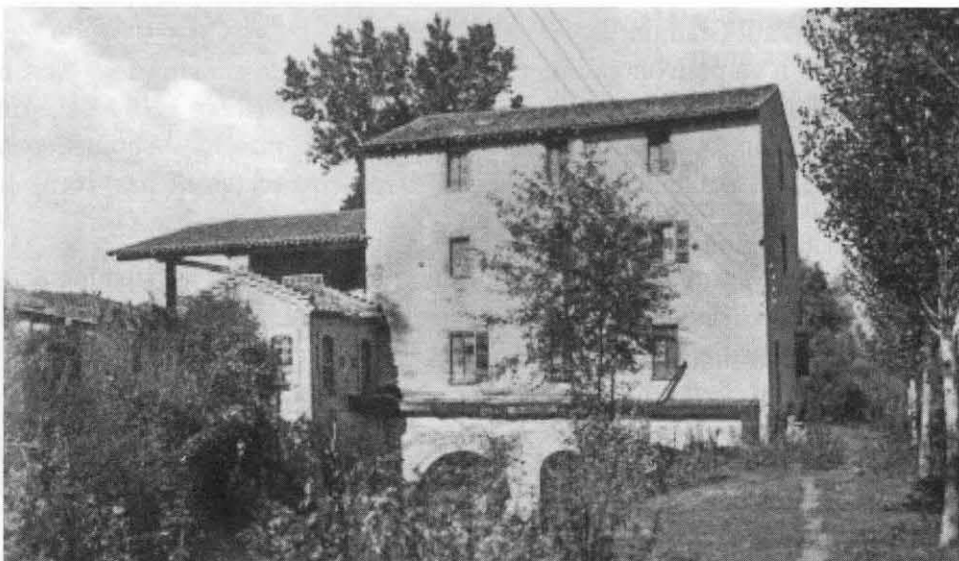
Les Blagnacais, plus maraîchers que céréaliers, vont au moulin surtout pour leur consommation personnelle. Par exemple, les femmes apportent sur leur vélo un sac de blé pour obtenir une belle farine fine nécessaire à la confection de leurs gâteaux ; pour le millas si prisé, elles vont plutôt chercher la farine de maïs à la boutique au coin de la rue Fonsorbes et de la rue des Ormes (rue Prosper Ferradou). Elles ne s'attardent pas au moulin, cela ne serait pas convenable ! Leurs époux, par contre, y passent de longs moments à discuter tout en regardant l'agitation qui y règne. Ni le ronronnement de cette « usine à moudre » ni la fine et odorante « poussière » blanche qui volette autour d'eux ne gênent leurs conversations animées et amicales.

Le moulin devenu trop petit pour toute cette activité se voit rehaussé d'un étage et selon Madame Lucette Combes afin d'améliorer son rendement est ajouté « une sorte de machine à courroie et volant fonctionnant au carbure qui produisait un gaz pauvre pour augmenter la force de l'eau régulée par l'ouverture ou la fermeture de l'écluse au départ du Canalet ».

Après la guerre de 1914-1918, « la fée électricité » va remplacer tout cela. Elle actionne les meules et le Canalet devient inutile.

### Le moulin s'endort

Dans les années vingt, les charrettes se font de plus en plus rares jusqu'à disparaître peu à peu au profit des camions. Ceux-ci « déboulent » de la Côte de



*Le deuxième moulin (coll. personnelle)*

l'Abbé Cazeneuve et envahissent le « *chemin du Moulin* » à peine gravillonné. En 1936, le progrès sonnera la mort du moulin : une nuit un court-circuit provoque un incendie qui ne laisse que quatre pans de mur noircis. Pierre Dejean, dernier meunier, dernier minotier de Blagnac, le voit, le cœur serré, partir en fumée. Sa peine sera de courte durée puisqu'il décède quelques mois après. Son épouse, Marie Olympe, lui survivra 11 ans.

Nous avons vu dans le numéro précédent de notre revue que l'une de leurs deux filles, Marie Antoinette, tante de Madame Lucette Combes, choisit de vendre les ruines du moulin en 1946 à Monsieur Antonin Garric plutôt qu'à la commune.

Après la mort de sa mère, Marie Antoinette, seule car divorcée, habite à nouveau la maison familiale située à côté de l'ancien moulin en bordure du « *chemin du Moulin* », trop grande pour elle puisqu'elle en loue une partie. La terrible inondation du 3 février 1952 envahit cette demeure (comme bien d'autres), sur un mètre de hauteur, détrempe parquets et menuiseries, abîme les peintures, dépose 10 centimètres de limon dans la cave mais ne cause aucune lézarde à cette bâtisse « *faisant partie d'un ancien moulin désaffecté dont les murs sont de bonne construction...* ». C'est dire si l'on « *construisait solide* » au siècle dernier : le moulin dévoré par le feu aurait résisté à cette pression de l'eau !

### *Aujourd'hui*

Ce moulin, rebâti, revient enfin à la commune en 1976, suite à un échange, après avoir appartenu durant six ans à M. Galaup. Aujourd'hui chaque niveau accueille une association sportive ou culturelle : billard, boules, théâtre. De nos jours, la « *rue du Moulin* » présente une longueur supérieure à celle d'autrefois. De la « *Descente du Ramier* » au bas de la « *Côte de l'Abbé Cazeneuve* », elle n'était qu'un chemin de service et « *dans des temps fort reculés chemin de halage pour la navigation* ». Les riverains, jusqu'à la disparition du Canalet, n'ont qu'à traverser ce « *carrelet* » de terre pour exploiter leur jardin. Toute la circulation - charrettes et plus tard camions - se concentrait dans la partie allant de la « *Côte de l'Abbé Cazeneuve* » au moulin : véritable « *chemin du Moulin* », bordé seulement de jardins agrémentés de lavoirs et égayés par le murmure des sources. Le moulin ne fait plus entendre sa chanson depuis des décennies. Toutefois, sa forme se devine même si sa vocation a changé et la « *rue du Moulin* » est là pour rappeler son histoire.

## II. UN MOULIN A PROBLEMES

Sujet de préoccupations pour des générations de meuniers, le moulin l'a été aussi pour la commune de Blagnac. Les ennuis commencent dès le creusement du bras de la Garonne utilisé comme canal d'amenée et de fuite du moulin. Ce « *fameux Canalet* » tant critiqué a pourtant alimenté le premier château d'eau, mais cela est une toute autre histoire...

De plus, toujours à cause du moulin, les municipalités successives vont devoir supporter, dès 1813 et durant une trentaine d'années, les désagréments d'un procès et se préoccuper constamment de l'état des ponts jetés sur le canal.

### **Un interminable procès**

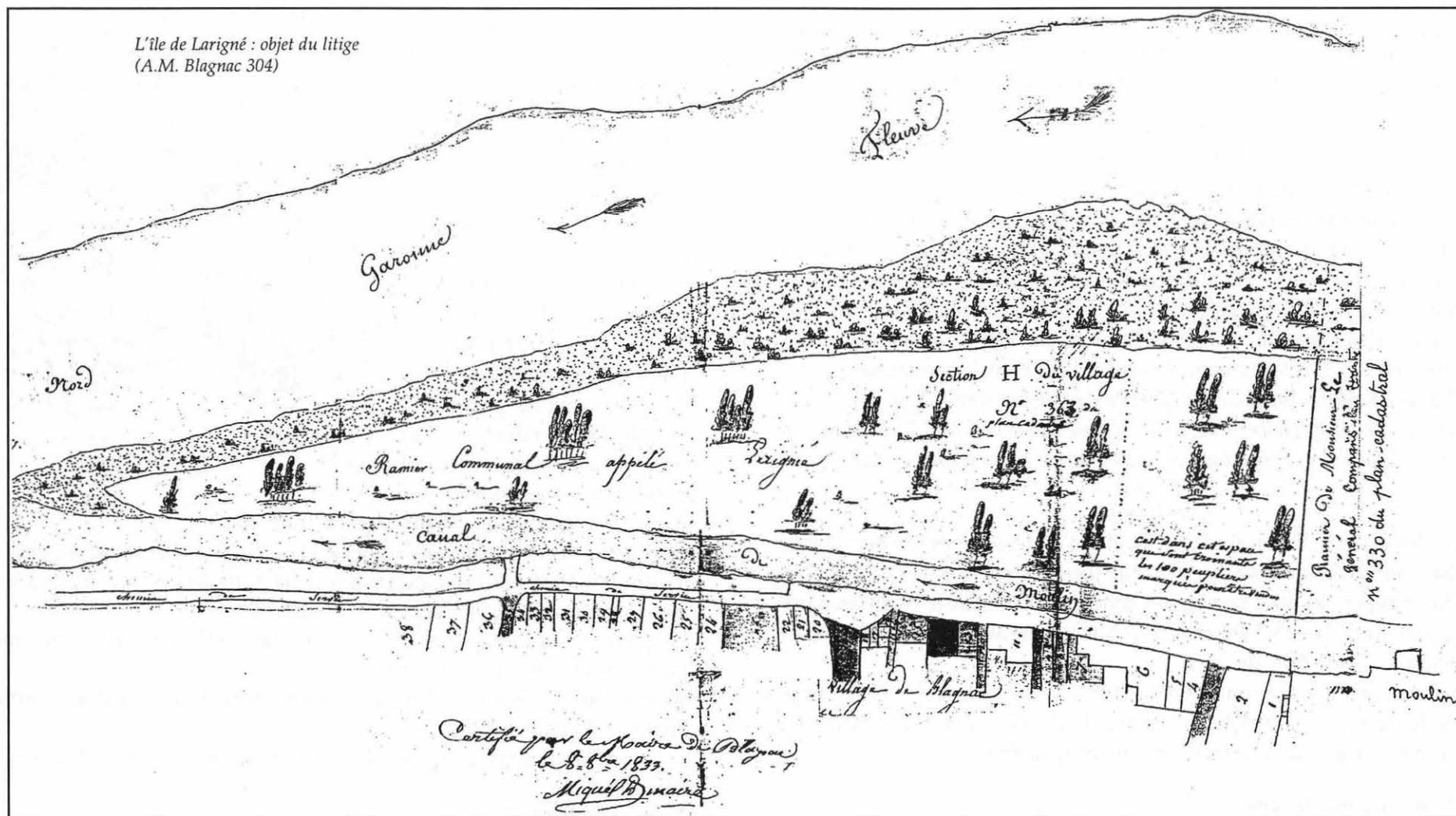
En 1813, dix ans après la mise en service du moulin par Campistrion de Maniban, moulin possédé alors par le comte Dominique Compans, les riverains du canal vont attaquer la commune en justice. Les procès ne manquent pas à l'époque mais celui-ci traîne vraiment en longueur.

### *Les faits*

Des Blagnacais habitant « *des maisons sises en haut du village et confrontant à la Garonne* » prétendent que le creusement du canal de fuite du moulin les a

*Suite page 23*

L'île de Larigné : objet du litige  
(A.M. Blagnac 304)



dépossédés des alluvions déposées sur l'île de Larigné. La commune doit donc les leur restituer.

Le 19 juillet 1812, ces Blagnacais se syndiquent. Il s'agit de Pierre Delpont, pêcheur « *procédant tant pour lui que pour dame Jeanne Marie Gaubert veuve du sieur Jean Baptiste Dupré, chirurgien* » ; de Gervais Rouy, menuisier ; de Joseph Bentabole, pêcheur ; de Antoine Lavagne, fournier « *procédant tant pour lui que pour Antoine Marceillac* » ; de Pierre Bosc, pêcheur ; de Laurens Laux, cordon-

nier ; de Bernard Marquet, cultivateur ; de Guillaume Pressac, boulanger ; de Jean Miquel jeune, monnoyeur « *procédant pour et au nom de Bernard Traigné* ».

Ils choisissent Pierre Bosc et Antoine Lavagne pour les représenter. Ceux-ci, le 21 mars 1813, assignent la commune de Blagnac devant le tribunal de Première Instance pour qu'elle soit condamnée au « *délaissement du ramier de Larigné* ».

Aussitôt le maire, Pierre Rouy, comme ses successeurs d'ailleurs, va contre-attaquer. Et voilà comment commence ce procès-fléuve.

### La lenteur des experts

Les deux parties font appel à des hommes de loi qui nomment des experts. Mais les uns et les autres ne sont pas pressés, c'est bien connu et cela reste d'actualité de nos jours !

### Les questions

Il va falloir résoudre ces deux interrogations :

Est-ce que la commune de Blagnac est bien propriétaire de l'îlot de Larigné ? Et est-ce que le canal de fuite du moulin existait avant la construction de celui-ci ? La municipalité blagnacaise fouille dans les archives afin de prouver son titre de propriétaire. Elle produit le cadastre de 1655, la concession de 1307 selon laquelle Philippe le Bel, roi de France, cède la baronnie de Blagnac à Géraud Balène, premier baron du lieu, la transaction de janvier 1683 entre la commune et le seigneur Charles Dumon, époux de Marguerite de Voisins, dans laquelle il renonce « à toutes les îles, îlots, atterrissements qui se feront à l'avenir dans le lit et cours de la Garonne » à Blagnac et enfin tous les baux à ferme concernant ce ramier.

### Conclusions

L'enquête des experts dure jusqu'en 1824 et il n'en ressort rien de bien positif qui puisse « permettre au tribunal de porter un jugement éclairé ».

Les syndics Lavagne et Bosc continuent donc à soutenir que le canal les a privés des alluvions de l'île de Larigné tandis que la commune ne cesse de se proclamer propriétaire de cette île.

Quatre années s'écoulent. Enfin le 4 août 1828 « la cause est portée à l'audience ». Mais, une fois de plus, le tribunal se trouve dans « l'impuissance de statuer sur une affaire que le rapport des experts n'a fait que compliquer ».

### Le recours aux Anciens

En 1828 donc, les adversaires campent sur leur position et le tribunal n'arrive pas à les départager.

Comment se sortir de cette situation bien embarrassante ?

Tout simplement en faisant appel aux souvenirs des plus vieux Blagnacais pour dire si « depuis plus de trente ans avant l'introduction en instance la commune était en possession et jouissance du ramier en litige » et si l'îlot de Larigné « était » à cette époque « entouré d'eau ».

L'enquête et la contre-enquête ont lieu en février 1829 avec l'audition des témoins dont le plus jeune a 52 ans et le plus âgé 79. Tous, comme il se doit, prêtent serment et font leur déposition.

Certains, peu nombreux, ne se prononcent pas et avouent prudemment leur ignorance, voulant, sans doute, ménager chaque partie. Par contre, la plupart s'accordent à affirmer que la commune « seule avait possédé l'île pendant plus de trente ans avant l'instance (...) et même à des époques bien antérieures ».

Ainsi Joachim Samson, 73 ans, curé de Blagnac :

« Il y a 26 ans que j'habite Blagnac et j'ai toujours vu les biens comme aujourd'hui et Monsieur le Maire affirmant les herbes (...) un maire dont je tairai le nom a même été blâmé pour les avoir affermées à un prix trop modéré... ».

La question sur la présence du canal ou bras de Garonne reçoit des réponses positives. En voici quelques unes :

Achille Debax, 73 ans, patron de la navigation de la Garonne demeurant à Toulouse à l'embouchure du Canal :

« ...quand j'avais neuf ou dix ans, j'allais pêcher avec mon père (...) et j'ai toujours vu l'eau passer... ».

Bernard Guitard, 67 ans, cultivateur :

« ...il y a toujours eu un canal où remontaient les barques des pêcheurs (...) Monsieur de Sauveterre avait fait des efforts pour empêcher l'eau de longer les murs de Blagnac, mais ses efforts ont été inutiles... ».

Jean Garros, 70 ans, cultivateur :

« le canal existait (...) il y a environ 54 ans un homme qui venait de commettre un crime se noya de désespoir vis-à-vis le château... ».

Pierre Giscaro, 74 ans, tonnelier :



Les Anciens sont convoqués pour témoigner.  
(dessin de Pierre Grosjean)

« le canal existait, j'y suis tombé à l'âge de six ans... ».

Jean Couder, 58 ans, pêcheur :

« ...l'eau passait toujours au même endroit, pour traverser il fallait se relever le pantalon jusqu'au genoux... ».

#### Un heureux dénouement pour la commune

Devant la parole des Anciens, les adversaires de la commune, déterminés à ne pas perdre la face, demandent en 1833 à la municipalité de leur verser une somme de 6.000 francs pour arrêter toute procédure.

Jean Miquel, maire, et les conseillers municipaux refusent : la somme est exagérée. Ils seraient prêts à aller jusqu'à 4.000 francs, mais pas plus. Les syndiqués n'acceptent pas. L'affaire continue.

Elle se termine enfin le 23 mai 1838 par un jugement favorable à la commune.

#### Causes de ce dénouement

Dès 1829, plusieurs syndiqués, comme Bernard Traigné, se désolidarisent du groupe et se retirent de ce procès.

Les premiers adversaires de la commune, ceux de 1813, sont décédés et certains de leurs héritiers optent pour le désistement. Il en est ainsi de François Delpont, fils de Pierre ; de Jean Bentabole, fils de Joseph ; de Jean Guillaume et de Jean Pascal Marquet, fils de Bernard ; de Guillaume Rouy, fils de Gervais.

#### Paiement des frais

Par contre, Jean Bosc aîné, l'un des héritiers de Pierre, se pourvoit en appel. Celui-ci est rejeté.

Enfin début 1842, les syndiqués sont tous « disposés à payer individuellement leur part et portion des frais » que le procès a imposé à la commune. Ceux qui se sont désistés dès 1829 déboursent bien moins que ceux qui se sont entêtés jusqu'au bout.

Seul Guillaume Higounenq, considéré comme héritier d'Antoine Lavagne, ne veut pas s'acquitter de la soi-disante dette. En effet, il ne se sent pas concerné vu qu'Antoine Lavagne n'était que le deuxième époux de sa mère Marianne Trémoulet. Il proteste, prend un avoué et a gain de cause en février 1845.

Le procès dit des « Ramiers » trouve là sa conclusion.

Son volumineux dossier, conservé aux archives municipales, avec une importante correspondance, tant du préfet que de l'avoué, avec de nombreux procès-verbaux aux phrases sibyllines, reste muet sur les sentiments des Blagnacais et laisse vagabonder l'imagination.

#### Les ponts

Transporter le bois exploité dans l'îlot de Larigné ou le gravier des bords de Garonne nécessaire à la construction et à l'entretien des chemins « à bras d'homme » n'est vraiment pas pratique !

Aussi dès le creusement du canal du moulin des ponts (ou passerelles) l'ont enjambé. Deux à l'extrémité amont et un à l'extrémité aval appartiennent à des particuliers. Le « pont de la République » est souvent entretenu par les usagers. La commune doit veiller au bon état des deux restants : l'un au bas de la descente de « l'Oratoire » (aujourd'hui descente du Ramier) dit « pont de l'abattoir » depuis 1840, l'autre au bas de la Côte de l'Abbé Cazeneuve appelé « pont du Moulin » depuis la construction de celui-ci à une soixantaine de mètres en aval.

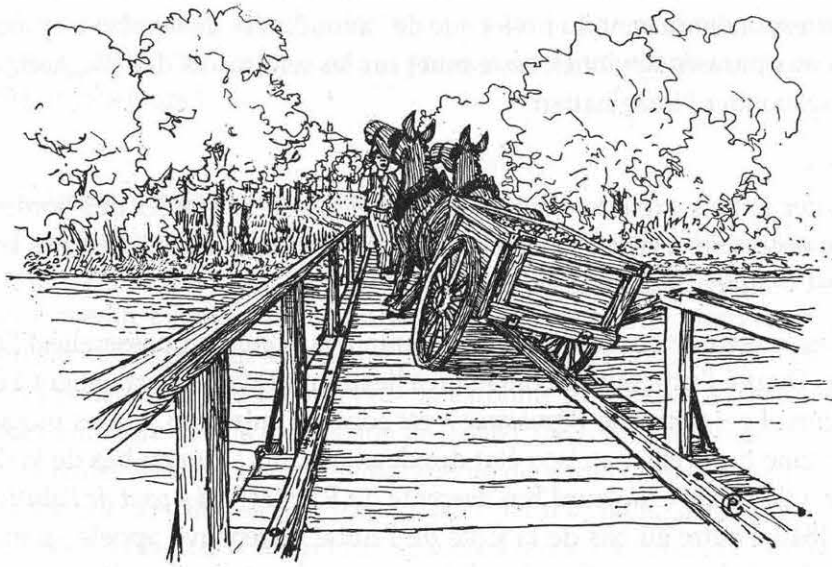
#### L'affaire du mulet

La commune veille à la solidité de ces deux ponts pour assurer la sécurité des Blagnacais mais comme le risque zéro n'existe pas... des incidents se produisent et l'un d'eux prend un caractère tragique.

#### L'accident

Le 21 mars 1861 vers les deux heures de l'après-midi, le maître-valet de M. François Durand, médecin à Toulouse, vient de charger un tombereau de 0,75 m<sup>3</sup> de gravier pris dans l'île de Larigné pour « acquitter les prestations » nécessaires à l'entretien des chemins. Il regagne tranquillement « la rive gauche de la Garonne » avec son attelage formé de deux mulets. Parvenu sur le pont en bois « établi sur le canal d'aménée du moulin à farine » à une distance d'environ 6 à 7 mètres des francs-bords de l'île, le tombereau « s'est trouvé précipité dans la rivière » du côté aval. L'un des mulets « d'une valeur de 850 francs a péri asphyxié par immersion » tandis que l'autre « a été gravement endommagé ainsi que les harnais et le véhicule lui-même ».

Dès le lendemain M. Durand, par ailleurs « fort estimé » mais peut-être « pous-



Dessin de Pierre Grosjean

sé » par des opposants aux élus en place, « *intente contre la commune une action en dommages-intérêts* ».

Un procès de plus commence... heureusement il sera de courte durée.

#### Arguments de M. Durand

La rupture du pont qui a provoqué la chute de l'équipage « *résulte d'une imprudence grave de la part des représentants ou agents communaux* ».

L'expert de M. Durand, Jacques Esquié\*, se rend sur les lieux le 20 avril suivant. Dans son rapport, il décrit ce pont en bois. Il a une longueur de 18,50 mètres et une largeur de 2,50 mètres réduite à 1,90 mètre par deux longrines maintenues « *au moyen de boulons en fer au-dessus du tablier* ». L'ensemble « *est composé de six chevalets avec poteaux fixés dans le plat fond du canal d'amenée supportant sept rangs de fortes solives en peuplier* » sur lesquelles « *sont placés des madriers (...); une main courante très légère sert de garde corps...* ».

Il donne ses conclusions : « *la brèche de 3,25 mètres de long et dont la largeur varie*

\* D'après G. Lapoutge, Jacques Esquié était à l'époque l'architecte de la ville de Toulouse. On lui doit par exemple « les abattoirs ».

de 35 à 65 centimètres qui existe sur le côté aval du pont (...) doit être attribuée au mauvais état de la solive en peuplier établie sous la garde voie d'aval et qui supporte l'extrémité du tablier du pont entre le deuxième et le troisième chevalet... ».

Il a constaté l'état de « *dégradation et de pourriture* » de la solive en question en y enfonçant « *un couteau assez pointu en divers endroits* ». De plus, d'après lui, les madriers « *usés par le passage des charrettes et le frottement des roues (...)* ont cédé ainsi qu'une partie du plancher sous l'une des roues du tombereau... ».

La responsabilité de cet accident incombe donc à la commune tenue de « *veiller à la solidité de cette passerelle* ».

#### Arguments de la commune

Au moment de l'accident « *le pont de service pour l'extraction du gravier* » a été vérifié quelques jours auparavant et quelques madriers du tablier changés. Les traverses ou solives « *ne présentaient aucune défectuosité de nature à compromettre la vie soit des conducteurs soit des bêtes...* »

La pièce de bois, cause de la chute du tombereau d'après M. Esquié, se trouve placée au-dessous du tablier, en dehors de la voie charrettière délimitée par les deux longrines. Elle n'est donc pas faite pour supporter le poids des voitures. Toutes les autres pièces de la charpente « *qui seules doivent supporter le choc et le poids des attelages* » sont dans un « *état de conservation et de solidité convenables* ». Le conducteur n'a donc pas suivi la voie charrettière et l'accident est arrivé par sa faute, « *sa négligence, son inattention* ». Une roue est montée sur une des longrines, « *l'a franchie et est passée sur l'extrémité des madriers (...), le poids de la voiture portant entièrement de ce côté, la roue a glissé hors du pont et versant dans la rivière a entraîné dans sa chute les bêtes et la voiture (...). C'est sous l'effet de ce choc que la pièce s'est cassée* » et non à cause de sa dégradation comme le prétend M. J. Esquié.

La veille « *une voiture à trois colliers portant un mètre cube de gravier (...)* est passée sans crainte et n'a occasionné » aucun dégât au pont.

Tout découle donc de « *l'inadvertance* » du maître-valet qui a laissé la voiture obliquer légèrement à droite. D'ailleurs de nombreuses personnes « *placées sur la rive du canal d'amenée, notamment Anne Hérisson épouse Bosc, ont vu quand le tombereau a dévié de la voie carrossable à l'insu de son conducteur et s'est précipité en bas du pont* ».

### Un neveu conciliant

Les deux versions de l'événement auraient continué à s'opposer encore longtemps. Heureusement M. François Durand décède. Son neveu et seul héritier, autre François Durand, fabriquant de draps à Miramont, arrondissement de Saint Gaudens, se montre conciliant et surtout « *désireux de terminer au plus vite et à l'amiable cette malheureuse affaire* ».

Il propose une « *transaction* ». Bien que persuadés que le jugement sera favorable à la commune, Jean Rocolle, maire, et les conseillers l'acceptent car, pensent-ils, « *l'issue de tout procès est incertaine* ».

Le 12 novembre 1863, chez maître Garreta à Toulouse, Jean Rocolle verse, au nom de la commune, une indemnité de 700 francs à F. Durand. Celui-ci paiera la moitié des frais d'expertises et de notaire et n'aura « *plus aucune réclamation à faire au sujet de l'accident...* ».

Ce procès s'est donc limité à deux années. Mais « *l'affaire du mulet* » a certainement alimenté les conversations des Blagnacais bien plus longtemps...

### *Jolis ponts : souci permanent*

Les élus étaient bien conscients de leur responsabilité. Ils savaient qu'au moindre incident, des personnes les accuseraient et seraient prêtes à les traîner devant la justice.

Chaque année se produisaient des inondations qui envahissaient le Ramier et dégradait les passerelles. Et chaque année, se posait la question des réparations de ces ouvrages. La lecture du détail des budgets annuels montre les sommes investies dans ces travaux à refaire sans cesse.

### Le pont du moulin

Il était surtout utilisé par les « *prestataires* » conduisant tombereaux et charrettes pour ramasser le gravier ou le sable sur les rives de la Garonne.

Très longtemps en bois de peuplier, il portait tout simplement le nom de passerelle ou pont « *en bois* ».

En 1868, le maire, Jean Pierre Debax, sollicite une subvention de plus de 2.000 francs pour le construire « *en maçonnerie* ». Mais il ne l'obtiendra pas : ce pont



*Le pont du moulin avant sa destruction (coll. J.L. Rocolle)*

est toujours en bois lors de l'inondation de 1875. A la suite de cette terrible crue, le maire, Prosper Ferradou, et son conseil municipal décident de réduire la longueur de ce pont de près de 19 mètres à seulement 8 mètres « *pour plus de solidité* » et de faire construire des culées en béton qui soutiendront poutrelles et tablier en chêne.

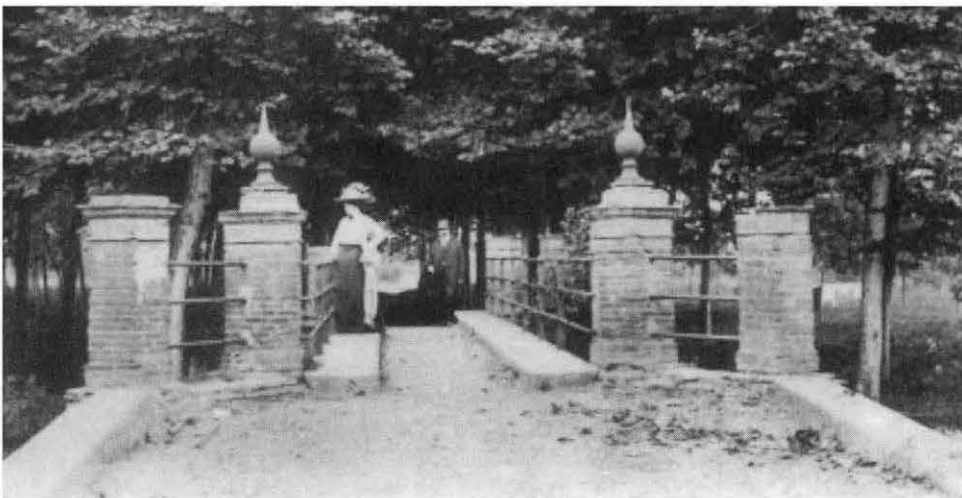
En 1906, devenu très dangereux, interdit un temps à la circulation, il est reconstruit en béton armé et prend l'aspect connu par nos Aînés.

A cette époque, très utilisé par les entrepreneurs qui « *fournissent les graviers sur les routes* », il devient à péage pour les non blagnacais. Les « *poids énormes* » qu'il supporte, occasionnent trop de frais d'entretien à la commune. La municipalité, prudente, décline toute responsabilité en cas d'accident causé par de trop lourdes charges.

### Le pont du Ramier

Bien antérieur au précédent, c'est vers 1810, une simple construction composée « *de gros peupliers et d'une grande quantité de fagots et de gravier* ».

Emporté par la crue de 1835, gênant ainsi « *le public soit à cause du blanchissage*



*Le pont du Ramier ou de «l'abattoir». (coll. C.C.M.P.)*

du linge soit à cause que le ramier dit de Larigné est le bien le plus agréé de cette commune », il est promptement reconstruit. Des palettes de chêne sont alors employées pour en faire « un pont léger, solide et de longue durée ».

L'inondation du 7 février 1850 le détruit une nouvelle fois. Bertrand Lavigne, maire, confie sa transformation en passerelle de fer et de fonte à Jean Bonnet, fondeur à Toulouse. Cet ouvrage sera terminé sous le mandat de Jean Rocolle. Entre cette date et 1875, ce pont est reconstruit en briques et pierres de taille. Ce qui n'empêchera pas l'inondation de juin 1875 de l'endommager sérieusement et les Blagnacais de le réparer avec acharnement.

L'histoire de ces ponts est une longue suite de destructions et de reconstructions et une source continuelle de dépenses pour la commune. L'utilité du pont du Moulin rachetait sa simplicité. Le charme indéniable du pont du Ramier, réservé aux piétons, séduisait les visiteurs, enchantait les Blagnacais.

Emouvantes images : moulin, canalet et jolis ponts n'existent plus que dans les mémoires....

Suzanne Béret

## SOURCES

Un moulin, une rue  
 - Archives municipales de Blagnac  
 Série E : Registres paroissiaux - Etat Civil  
 Série D : 1 D 18 à 1 D 34  
 5 D 1  
 Série F : 1 F 4 – 1 F 5  
 2 F 1  
 Série G : 2 G 22  
 Série I : 1 I 26 – 1 I 27  
 Série L : 2 L 9  
 Série O : 3 O 10  
 - Archives Départementales de la Haute-Garonne  
 8° 1282 - Tome XVIII (14 et 15)

Un moulin à problèmes  
 - Archives municipales de Blagnac  
 Série D : 1 D 10 à 1 D 27  
 5 D 1  
 Série N : 1 N 7  
 Série O : 1 O 4 et 1 O 10  
 Série S : S6  
 - Archives Départementales de la Haute-Garonne  
 Série O : 2O139

## BIBLIOGRAPHIE

- ECHE (Guy), « Blagnac, ville ou village », Toulouse, Eché 1985  
 - LAVIGNE (Bertrand), « Histoire de Blagnac », Toulouse 1875, réédition Marseille, Lafitte 1978  
 - Revue « Blagnac, Questions d'histoire » numéros 2, 3, 9, 17, 18 et 19

Témoignages de nombreux Blagnacais que je remercie